

Le point de vue du Conseil Exécutif National du PCF sur le projet de transfert de l'aéroport de Nantes

Le président de la République a décidé l'organisation d'une consultation publique de la population du département de Loire Atlantique, le dimanche 26 juin, afin de recueillir son opinion sur le transfert ou non de l'aéroport à Notre Dame des Landes.

La Commission Nationale du Débat Public a été chargée d'élaborer un document de synthèse contenant les informations destinées aux électrices et aux électeurs. Il a été présenté publiquement le 23 mai et sera publié au plus tard le 11 juin.

A cette occasion le Conseil Exécutif National du PCF a décidé de verser son point de vue au débat public.

Le PCF a conduit une mission « d'expertise » d'ensemble sur le dossier de Notre-Dame des Landes tenant compte du fait que chez les communistes, comme dans la société, des positions différentes voire opposées s'expriment. C'est plus particulièrement vrai dans les régions Pays de Loire et Bretagne.

Le dialogue a été constructif avec chaque acteur ou représentant de collectifs favorable ou opposé au projet de transfert de l'actuel aéroport de Nantes Atlantique qui accueille actuellement plus de 4,4 millions de passagers. Par ailleurs, le dialogue engagé par la mission a été bien accueilli par toutes les Fédérations, parce qu'elle permet de donner un cadre national au débat.

Pour la fédération de Loire Atlantique directement concernée par le périmètre de la consultation, les communistes de façon largement majoritaire se prononcent en faveur du transfert.

Par contre des fédérations ont explicitement tenu à réaffirmer leur avis défavorable au transfert. C'est le cas de la Vendée, du Finistère, du Morbihan et dans une certaine mesure de la Sarthe.

Les autres fédérations ne sont pas opposées au transfert (Maine et Loire, Mayenne) ou n'ont pas émis d'avis explicite sur le sujet (Ille et Vilaine, Côtes d'Armor).

Notre expertise repose sur la base de très larges auditions, de documents publics militants et de rapports officiels. Elle s'attache de façon, non exhaustive, à traiter des points essentiels au cœur de l'affrontement des arguments entre les acteurs favorables ou opposés au transfert. Par ailleurs, elle les resitue dans un cadre plus général sur des enjeux de politique publique nationale (aménagement du territoire, Grands Projets Inutiles et Imposés, réalités de l'évolution du transport aérien, mode de gestion des plate formes aéroportuaires, conditions des consultations publiques...) auxquels viennent se greffer des positionnements conséquents de choix de société et des visions de développement social, économique et environnemental. C'est sur cette analyse globale que le PCF exprime son point de vue en insistant sur les enjeux politiques suivants :

- Nous condamnons le choix de l'État d'abandonner toute vision et politique d'aménagement du territoire national au service des populations et du développement du pays. De fait, il laisse le terrain libre au marché, aujourd'hui tout puissant, comme seul décideur de la réponse aux besoins humains.
- Nous considérons que chaque projet d'aménagement doit être examiné au regard de sa singularité. La nature des réponses qu'il apporte aux besoins des populations, son niveau d'utilité sociale, économique et écologique doivent structurer les décisions définitives. De ce fait, nous ne reconnaissons pas le concept globalisant et sans définition précise de Grand Projet Inutile et Imposé (GPII). Nous ne pensons pas que le dépassement du système se fera par la décroissance érigée en seul principe.
- Nous condamnons également le processus européen de libéralisation du secteur de l'aérien au nom de la « concurrence libre et non faussée », et ses conséquences notamment le développement du « low-cost » ainsi que le mouvement actuel de privatisation des plate formes aéroportuaires. Nous travaillons à construire des alternatives publiques à ces politiques.
- Tout enjeu d'aménagement ou de réalisation d'infrastructure mérite un sérieux débat démocratique où tous les citoyens et toutes les citoyennes doivent pouvoir donner leur avis documenté et être entendus. La commission Richard est loin d'avoir répondu à l'ensemble de ces exigences démocratiques. Nous formulerons des propositions après audition, entre autre, des rédacteurs de la plate forme relative à la modernisation de la « démocratie participative ».

Nous convenons que les deux projets (maintien et modernisation de Nantes Atlantique comme transfert et construction de l'aéroport à Notre-Dame des Landes) sont techniquement possibles et l'estimation du différentiel des coûts de réalisation – dans l'état actuel des données fournies et comparables – n'est pas considérable. Le transfert améliorera la qualité de vie des nantais actuellement survolés sur le plan des nuisances et des pollutions. La levée du plan d'exposition au bruit et de ses contraintes d'urbanisme permettra la construction de nombreux logements. L'activité économique sur le site actuel sera maintenue et développée.

Sur la base de l'ensemble de cette « expertise » et de ces considérations le Comité Exécutif National du PCF¹ émet un avis favorable au transfert assorti de conditions rappelées ci-dessous :

- Maîtrise du coût et respect des engagements de Vinci à l'égard des collectivités locales comme prévu dans la délibération relative à la délégation de Service Public sous la forme d'une concession et non pas d'un Partenariat Public Privé.
- Respect de l'ensemble des contraintes environnementales édictées par le collège des scientifiques et les collectivités locales
- Aucune remise en cause du Périmètre des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) et déploiement du dispositif en direction du monde agricole
- Décider le financement pour l'entretien de la piste de Nantes Atlantique pour maintenir le site Airbus
- Conserver une approche évolutive de Notre-Dame des Landes en fonction de l'évolution constatée du trafic notamment par l'allongement des pistes pour l'éventuel trafic des gros porteurs
- Levée du Plan d'Exposition au Bruit lié au fonctionnement de l'aéroport de Nantes Atlantique afin de favoriser la construction de la ville sur elle-même et la construction de logements à dominante sociale
- Développer une coopération territoriale exemplaire entre les deux régions et les huit départements afin de limiter les effets de concentration de la métropole nantaise
- Réaliser sans attendre le tram-train afin d'améliorer la desserte des quartiers populaires et décider au plus vite la création de la desserte par ligne rapide interrégionale Nantes - Rennes / Bretagne Sud via l'aéroport
- Le delta sur l'emploi doit être positif et bénéficier en tout premier lieu aux salariés de la région

Nous faisons de chacune de ces conditions une exigence et des axes de luttes dans la perspective de larges rassemblements des usagers comme des habitants.

A Paris, le lundi 30 mai 2016

NB : Le dossier d'expertise du PCF « Faut-il ou non transférer l'aéroport de Nantes » est consultable sur le site : www.pcf.fr et les conclusions de débat public à : www.debatpublic.fr

1 Ce point de vue a reçu: 17 pour, 7 contre et 4 abstentions.